

D 230424-07

## DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

-----  
DE LA COMMUNE DE VIRIAT**Séance du 23 avril 2024**

Sur convocation en date du 17 avril 2024, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire le 23 avril 2024 à 18 h 30, à l'Espace Familles sous la présidence de M. Bernard PERRET, Maire

Etaient présents : Mesdames, Messieurs

MERLE Emmanuelle	MORAND Alexis	LACOMBE Annick
BLANC Jean Luc	BRUNET Myriam	CHEVILLARD Jean Luc
BURTIN Béatrice	JANODY Patrice	JACQUEMET Rodolphe
CHATARD Kévin	VINIERE Michel	LAUPRETRE Patrick
BILLOUD Jean-Louis	VEUILLET Philippe	BONHORE Paola
THERMET Laure	MARION Isabelle	
MOREAU DE SAINT MARTIN Claire	PERDRIX Catherine	DAVID Magalie
TAPONARD Emmanuel	SCHUBERT Anja	MAZUÉ Joséphine
BELQAID Zahira	JOSSERAND Raphaël	

Etaient excusés :

Serge CHANEL a donné pouvoir à Annick LACOMBE

Sandra MERLE a donné pouvoir à Myriam BRUNET

Meryl BURDY a donné pouvoir à Alexis MORAND

**Nombre de conseillers municipaux en exercice** : 29

**Secrétaire de séance** : Emmanuelle MERLE

**NOUVELLE MAIRIE : ATTRIBUTION DES MARCHES DE TRAVAUX DES LOTS 20 ET 21**

Entendu le rapport de M. Jean-Luc CHEVILLARD, Adjoint au Maire délégué aux bâtiments municipaux – urbanisme et droit du sol

Vu l'article L.2125-1 du code la commande publique relatif aux techniques d'achat et visant en particulier la procédure de concours

Vu les articles R. 2162-15 à R. 2162-21 du Code de la commande publique relatifs au déroulement du concours

Vu les articles R.2162-22 et R. 2162-24 du Code de la commande publique relatifs à la composition du jury de concours

Vu les articles R. 2172-4 à R.2172-6 du Code de la commande publique relatifs au montant de la prime allouée

Vu l'article R. 2112-18 du code de la commande publique relatif à la rémunération de la maîtrise d'œuvre

Vu la délibération du Conseil municipal du 15 décembre 2020 relative au choix d'un programmiste pour définir le programme d'aménagement d'une nouvelle mairie.

Vu l'acte de gestion du Conseil municipal du 26 janvier 2021 indiquant le choix du cabinet Profils pour conduire la définition du programme d'aménagement d'une nouvelle mairie.

Vu la délibération du 25 mai 2021 validant les principes retenus pour l'aménagement d'une nouvelle mairie, la relocalisation provisoire des services municipaux ainsi que le scénario 4 comme base de travail pour approfondir le projet de nouvelle Mairie.

D 230424-07

Vu la présentation du programme des travaux établis par le cabinet « PROFILS » pour la construction d'une nouvelle Mairie et dont le montant des travaux représente 2 600 000 € HT hors provisions, aléas et imprévus, pour un démarrage des travaux prévu en 2023 et une ouverture des nouveaux locaux en 2025.

Vu la délibération du 27 juillet 2021 approuvant le programme de construction de la nouvelle Mairie pour 2 600 000 HT hors provisions, aléas et imprévus autorisant l'organisation d'un concours restreint avec niveau de prestations esquisse + en vue de l'attribution d'un marché négocié de maîtrise d'œuvre relatif à la construction de la nouvelle Mairie, fixant à 3 le nombre maximum de candidats admis à concourir, prenant acte de la composition du jury avec voix délibérative

Vu la délibération du 26 avril 2022 attribuant le marché de maîtrise d'œuvre pour la construction de la nouvelle Mairie au groupement COMPOSITE Architectes avec un taux des honoraires arrêté à 14.53 % (mission de base + OPC) soit une somme provisoire d'honoraires de 414 105 € HT (mission de base + mission complémentaire) calculé sur le montant des travaux du dossier initial de concours s'établissant à 2 850 000 € HT.

Vu la délibération 23 mai 2023 validant l'APD de 3 432 739€ HT soit 4 119 286.8€ TTC hors option et un montant total avec option de 3 462 739€ HT soit 4 155 286.8€ TTC en intégrant les panneaux solaires, approuvant l'avenant au contrat de maîtrise d'œuvre avec un montant d'honoraires établi à 473 031.43€ HT auquel il convient d'ajouter la reprise des études en lien avec la diminution de la surface du sous-sol soit 9 300 € HT, soit un montant global de 482 331.43€ HT soit 578 797.72€ TTC

Vu la délibération du conseil municipal du 12 décembre 2023 attribuant les marchés de travaux de la phase n°1 aux entreprises Juillard Environnement et DDTSL pour un montant de 199 005.20€ HT soit 238 806.24€ TTC

Vu la consultation de la phase 2 avec une mise en ligne sur le site marchespublics.ain.fr du 30 octobre 2023 au 4 décembre 2023

Vu le rapport d'analyse des offres de la phase 2 présenté par le maître d'œuvre le 15 décembre 2023 et la réception des nouvelles offres transmises suite à la phase de négociation ouverte avec les entreprises du 21 décembre 2023 au 12 janvier 2024

Vu l'avis de la Commission Consultative de la phase 2 MAPA du 17 janvier 2024 qui a notamment déclarés infructueux les lots n°20 : PANNEAUX SOLAIRES PHOTOVOLTAIQUES en raison de la réception d'une seule offre dépassant de plus les estimations du maître d'œuvre, ainsi que le lot n°21 : GEOTHERMIE en raison de l'absence d'offre

Vu la délibération du conseil municipal du 23 janvier 2024 attribuant les marchés de travaux de la phase n°2 pour un montant de 3 178 864.35€ HT soit 3 814 637.22€ TTC.

Vu la nouvelle consultation lancée pour les 2 lots n° 20 et n°21 sur le site marchespublics.ain.fr du 28 février au 5 avril 2024

Vu le rapport d'analyse des offres présenté par le maître d'œuvre

Vu l'avis de la Commission Consultative MAPA du 17 avril 2024

D 230424-07

Les entreprises suivantes pourraient être retenues :

Lots	Entreprises	Montant HT	Montant TTC
LOT 20 PANNEAUX SOLAIRES PHOTOVOLTAIQUES	KH ENERGY	29 733,00 €	35 679,60 €
LOT 21 GEOTHERMIE	PHREATECH	39 710,00 €	47 652,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>69 443,00 €</b>	<b>83 331,60 €</b>

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité de :

- attribuer le marché de travaux aux entreprises mentionnées ci-dessous

Les lots	Entreprises	Montant HT	Montant TTC
LOT 20 PANNEAUX SOLAIRES PHOTOVOLTAIQUES	KH ENERGY	29 733,00 €	35 679,60 €
LOT 21 GEOTHERMIE	PHREATECH	39 710,00 €	47 652,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>69 443,00 €</b>	<b>83 331,60 €</b>

- noter que le coût des marchés de travaux s'élève à :

- \* phase 1 comprenant les lots 1 et 2 à 199 005.20€ HT soit 238 806.24€ TTC
- \* phase 2 comprenant les lots 3 à 19 à 3 178 864,35 € HT soit 3 814 637,22 € TTC, avec les options
- \* phase 3 comprenant les lots 20, 21 à 69 443€ HT soit 83 331.60€ TTC

Soit un montant total de travaux de 3 447 312,55€ HT soit 4 136 775.06€ TTC

- autoriser M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision

Le Maire,  
Bernard PERRET

Le Secrétaire de Séance,  
Emmanuelle MERLE
